

ACTIONS DE L'APJRC

Extraits de la journée technique "Jardin et Développement Durable"

Organisée par la Direction générale des patrimoines, à Paris le 20 octobre 2010

Aujourd'hui, le patrimoine, l'architecture et le développement urbain sont indissociables, comme en témoignent les modalités de développement de la Trame Verte lors du Grenelle de l'environnement. Une collaboration s'est mise en place entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère du Développement Durable.

De quelle manière le patrimoine doit-il participer à l'effort collectif en matière de développement durable ?

Quelle est sa place ?

Comment partager la vision évolutive et la pratique du jardin avec les problématiques de la société d'aujourd'hui ?

La journée du 20 octobre dernier a permis de faire un point sur le développement des idées, de confronter les points de vue et d'échanger. Fonctionnaires et conservateurs du patrimoine, jardiniers, expert forestier, paysagistes.... Tous ont apporté une part de leur réflexion à la manière de traiter les questions de développement durable au niveau territorial.

Jardin, patrimoine et développement durable

Pierre-Antoine Gatier, Architecte en chef des monuments historiques et Président de l'ICOMOS France, rappelle que cette dernière approuve les objectifs du Grenelle de l'environnement.

De quelle manière le patrimoine, dans toutes ses expressions, doit-il participer à l'effort collectif en matière de développement durable ? Doit-il en être extrait, car "lieu idéal", il est exempt des législations ? Pierre-Antoine Gatier rappelle que le patrimoine culturel et architectural structure le cadre de vie et le paysage, contribue au développement et à l'équilibre territorial, et tient une place fondamentale dans la cohésion sociale. Aujourd'hui, Le patrimoine doit non seulement s'impliquer dans la démarche collective mais en être même un moteur.

Certes, la confrontation à la problématique écologique (par exemple le recul de l'aire du hêtre), la question de la ressource en eau, qui est l'essence même pour le jardin mais qui est aussi un ouvrage démontré (par exemple avec les jeux d'eau), l'utilisation des sources gravitaires pour l'arrosage, font que la pratique du jardin doit évoluer dans ses techniques, ses nouvelles approches tout en respectant le patrimoine et ses spécificités.

La récupération d'un nouveau patrimoine

Carmen Añon, paysagiste et présidente d'honneur du Comité International des Paysages Culturels de l'ICOMOS, pose la question de l'évolution des points de vue concernant la conservation et la restauration des jardins historiques en

Europe. A l'aide de plusieurs exemples, elle nous appelle à bien réfléchir : il ne faut pas restaurer tout, n'importe quoi et n'importe comment ! Quand toute trace a disparu, on ne peut parler de restauration, mais de création, inspirée de l'ancien.

Un jardin est avant tout un monde d'harmonie. Le plus important dans la restauration est de ne pas briser cette harmonie.

La base du développement durable repose sur la connaissance de l'état des lieux du jardin. Quel est son sens ? Que doit-on garder ? Toute restauration doit être précédée par une analyse en profondeur du jardin. La technique seule ne sert à rien. La qualité de l'espace du jardin est également un point essentiel de la restauration des jardins : pourrait-on restaurer les jardins de Versailles en ne recréant que les parterres sans respecter la grande perspective ?

Rappelant les critères de la Charte de Florence pour la sauvegarde des jardins historiques, Carmen Añon souligne que parallèlement, la formation du goût et l'accession des masses à la culture est importante. Il ne faut pas transformer le jardin historique en parc de loisirs.

A l'issue de cette intervention, Pierre-Antoine Gatier rappelle que la restauration est une opération "minimale", l'enjeu étant l'évocation du lieu. A ce titre, la communauté des historiens a un rôle très important à jouer, dans l'aide à la compréhension du concept qui fait le Jardin.

Gestion différenciée et diversité végétale

Etienne Bertrand, architecte paysagiste urbaniste, ne travaille pas à des restaurations de jardins mais sur le "paysage du quotidien". Il nous rappelle les transitions de la gestion paysagère à la gestion environnementale. Aujourd'hui, on revient à des techniques utilisées autrefois. En Angleterre, la gestion différenciée était couramment appliquée ; en France, au XIXe siècle, Edouard André préconisait une gestion différenciée de l'eau.

En 1994, à Strasbourg, s'est posée la question de la gestion du patrimoine vert. Des villes ont été les pionnières dans ce domaine : Rennes, Grande Synthe... A l'époque, on parlait de "gestion harmonique". Dans le domaine privé, de nombreux gestionnaires associent la démarche du projet avec celle de la gestion différenciée.

Gestion différenciée ne veut pas dire gestion écologique. La gestion différenciée est avant tout un plan comptable. Elle permet de répartir les modes de jardinage en fonction d'une typologie définie du patrimoine vert. Cette typologie permet de hiérarchiser les différents jardins ou parties d'un parc en fonction de « l'effort » (financier, humain, technique...) que l'on souhaite apporter. La gestion différenciée est la transformation d'une forme paysagère banale en des espaces plus diversifiés. Mais c'est également le fait de ne pas traiter tous les espaces de la même façon mais d'en valoriser certains pour un meilleur résultat d'ensemble avec des pratiques de jardinages intensives et extensives. Un problème qui se pose est la

faiblesse de la connaissance du patrimoine vert. Certaines communes ne peuvent définir avec précision leurs espaces verts : l'utilisation de la gestion différenciée implique une connaissance parfaite de l'existant pour pouvoir le traiter. La connaissance des végétaux, de leur viabilité est importante. Les formes arbustives sont souvent oubliées.

La gestion différenciée se distingue de la gestion environnementale qui pose la question de l'intégration dans les savoir-faire de pratiques respectueuses de l'environnement quel que soit le niveau patrimonial des formes jardinées.

Avec le développement durable, on intègre le travail de l'écologue qui était l'oublié. L'écologie devient un nouvel outil.

La plante est l'élément clef de la composition des jardins et de son mode d'entretien. Elle nous questionne en tant que concepteur paysagiste. La plante fait partie intégrante de notre culture paysagère et jardinière depuis des millénaires, elle est une des composantes de la biodiversité avec son alter ego la faune.

Il faut également se poser la question fondamentale de l'esthétique : les stratégies des essais écologiques doivent inclure une analyse de la qualité esthétique du rendu. Notre rôle est d'aller vers un traitement du paysage.

La problématique sanitaire entraîne certains dérapages, notamment dans le cas de listes de végétaux interdits (listes à priori non nationales, établies localement par certaines collectivités territoriales). C'est un problème délicat car le développement durable, avec la diversité végétale, passe par l'utilisation de végétaux qui sont parfois interdits pour d'autres raisons. L'évolution climatique entraîne des modifications de condition d'adaptation des plantes. Il est également nécessaire de clarifier le rapport du nouveau jardinage en regard des plantes utilisées à d'autres époques dans les parcs et les jardins (exemple des plantes exotiques).

La gestion différenciée passe également par la formation, la communication et la pédagogie. C'est un outil de dynamique au sein des métiers du paysage, un travail de construction et de création.

A l'issue de cette intervention, Pierre-Antoine Gatier rappelle qu'il n'y a pas de rupture entre le jardin historique et le paysage du quotidien et que la gestion différenciée a toute sa place dans le jardin historique. C'est une réponse au grand territoire, à la grande échelle ; une gestion qui s'adapte à la diversité. La prise en compte d'un lieu est primordiale : on ne travaille pas un "tapis" mais un ensemble naturel complexe.

Politiques publiques et réductions d'usages des pesticides en Zones Non Agricoles (ZNA)

Claire Grisez, du bureau des ressources naturelles et de l'agriculture, ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et des Logements, nous développe ensuite les modalités du plan ecophyto 2018. Tous les éléments techniques sont consultables sur le site <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto-zna-des-mesures-pour-les>

Il s'agit d'engager toutes les parties prenantes par des accords partenariaux (jardiniers amateurs, fabricants de produits phytosanitaires, association de jardiniers, collectivité...). La communication vers les utilisateurs de pesticides est également un volet important retenu pour mobiliser les acteurs, et en particulier les jardiniers amateurs : actions de formation, information pour utiliser des méthodes alternatives, communication sur « comment peut-on faire ? ». Une campagne de communication est prévue sur trois ans, de 2010 à 2012, pour apprendre à jardiner autrement. Un travail est en cours d'élaboration avec la SNHF sur ce point. Un guide "Aménager avec le végétal" est également en cours avec la FNCAUE.

Il est à noter que les producteurs et vendeurs de pesticides essaient maintenant de "déplacer les ventes" en proposant d'autres produits (binettes etc.)

Présentation de l'après-midi par Alain Baraton, jardinier en chef des domaines de Versailles et de Marly :

Si les concepteurs de Versailles, Chantilly... avaient eu les mêmes moyens techniques qu'aujourd'hui pour faire ces jardins, auraient-ils été mieux conservés ?

Le jardinier est la sentinelle du jardin.

La politique d'externalisation est-elle bonne pour le développement durable ?

Il est important de favoriser la formation des corps de métiers qui interviennent dans le jardin. Il faut connaître le jardin pour y intervenir. On ne peut entretenir un domaine si on ne connaît pas son passé.

Sur la biodiversité, le développement durable, les directives doivent être transmises aux jardiniers.

Un jardin historique n'a d'avenir que s'il n'est pas trop coûteux à entretenir et qu'il s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Le jardin durable : jardin planétaire ou repli régional ?

Le développement durable opère-t-il une rupture dans la pensée du jardin ? Pour être effectifs, les principes développés par les jardins contemporains nécessitent-ils une révolution dans les fondamentaux du rapport à la nature, aux plantes et à leur acclimatation, à l'échelle temporelle du jardin ?

Marie-Blanche Potte, conservateur du patrimoine, région Auvergne, considère tout d'abord les deux paradigmes

ACTIONS DE L'APJRC

qui ont traversé la pensée du jardin, et du rôle de l'homme exprimé dans celui-ci : les prescriptions liées à la genèse (livres II et III), avec une définition d'un monde clos et défini, une nature bienveillante, inépuisable, d'une totale fertilité ; puis la rupture qui s'opère dans la pensée romantique avec une contemplation du paysage et d'un espace infini, avec une nature "effrayante" et un témoignage de la ruine.

Notre époque serait traversé d'un nouveau paradigme : on n'est plus dans l'invisibilité de l'époque précédente mais dans "l'inregardable". Et une notion fondamentale a aujourd'hui disparu, celle d'une nature inépuisable. La notion de cycles va donc disparaître car la ressource est limitée.

Qu'en est-il du mode de pensée global de Gilles Clément qui parle de non renouvelable et de climax ? Le climax est devant nous, mais avant la nouvelle forêt, il y a une friche. L'homme doit intervenir pour éviter l'appauvrissement de la friche. Le jardin en mouvement n'est pas de laisser faire et regarder.

A travers sa brillante interprétation des différentes pensées de jardins au fil des temps, Marie-Blanche Potte situe le "conservateur" de jardins dans la problématique de son époque vis à vis d'une création d'un autre courant philosophique. Elle lance de nouveaux questionnements et nous interroge sur la responsabilité du choix de restauration et de ses conséquences.

Le plan de gestion de Cordès : un projet durable ?

Dominique Pinon, paysagiste DPLG, nous parle de son étude portant sur un plan de gestion des jardins de Cordès, situés dans le Parc naturel des volcans d'Auvergne, dans le Puy-de-Dôme. Le point de départ de l'étude fut l'inquiétude du nouveau propriétaire des jardins, au moment de son achat, devant le rabattage radical qu'était en train de conduire le précédent propriétaire sur des palissades de charmes et de hêtres. Celles-ci, vieilles de près de 3 siècles, ont alors subi une réduction de hauteur de près de 3 mètres, ramenant ces structures végétales de 8 à moins de 5 mètres. Il s'est tourné vers la DRAC qui, avec ses partenaires du Conseil régional et du Conseil général, a proposé l'établissement de ce plan avec de nouvelles pratiques liées à l'esprit du développement durable selon les trois objectifs clairement fixés par cette démarche, rappelés par le ministère :

- un objectif environnemental : préserver les ressources naturelles, éviter les pollutions et favoriser la biodiversité,
- un objectif économique : assurer la pérennité des parcs et jardins, en réduisant certains types de dépenses et en développant diverses valorisations,
- un objectif social : offrir un cadre de vie agréable et développer la cohésion sociale grâce à la connaissance de l'interaction entre l'homme et la nature.

Le plan de gestion forestier du parc de Saint-Cloud

Christian Riboulet, expert forestier

Le plan de gestion sylvicole est un outil de gestion durable pour les forêts de production, de protection, d'intérêt social, paysager et environnemental.

Lors de la conception d'un plan de gestion, le raisonnement méthodologique conduit à une déclinaison inversée de ces trois termes : durable - gestion - outil.

La gestion de l'eau au domaine national de Versailles

Gilles Bultez, chef du service des fontaines du domaine national de Versailles, est chargé de la mission « stratégie développement durable » de l'Etablissement Public du château de Versailles.

Cette journée, riche en informations, en expériences et en échanges, a permis d'appréhender les enjeux du développement durable. S'il s'impose aujourd'hui comme une nécessité, il représente une opportunité pour reconstruire notre économie et notre société. Les jardins peuvent jouer un rôle d'impulsion et d'innovation dans cette démarche. Cependant, la réalisation de ces objectifs ne peut être menée à bien qu'en respectant la diversité culturelle et patrimoniale des parcs et jardins.



Formation APJRC sur une meilleure gestion des arbres de parc

Le plan de gestion jardin est consultable sur le site du ministère de la culture et de la communication <http://www.culture.fr> et sur notre site internet rubrique l'association/ tout sur les jardins/fiches pratiques : <http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/fiches/fiche13.htm>